

Image not found or type unknown



reprise de véhicule gagé

Par **MAKI64**, le **30/04/2010** à **19:33**

Je désirerais savoir ce qu'il advient d'un véhicule gagé qui a été repris par le prêteur (faute de versements du créancier). Est-il mis en vente par le prêteur, mis en vente aux enchères ou par quel biais le prêteur retrouve-t'il son argent?

Et si un acquéreur se présente, comment peut-il acheter le véhicule avant l'échéance du prêteur ? Comment peut se faire l'opposition à la vente et la levée du gage ?
merci de votre réponse.